



---

## AVIS PUBLIC

### **PROJET DE RÈGLEMENT NO.2023-0232-2 DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DES TARIFS DES COMPENSATIONS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2023-0232 ET TOUTES SES MODIFICATIONS SUBSÉQUENTES**

Lors d'une séance ordinaire tenue le lundi 13 février 2024, un projet de règlement a été présenté et un avis de motion a été donné à l'égard du règlement no. 2023-0232 ayant pour titre « **Règlement no.2023-0232-2 déterminant les taux et les paiements par versement des taxes municipales et des tarifs des compensations pour les services municipaux, abrogeant et remplaçant le règlement 2023-0232 et toutes ses modifications subséquentes.** »

Le projet de règlement no. 2023-0232-2

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures ouvrables, soit du lundi au jeudi de 8 h à midi et de 13 h à 17 h et le vendredi de 9 h à midi.

Ce règlement sera présent pour adoption lors de la séance extraordinaire du 19 février 2024.

Cet avis tient lieu d'avis de promulgation.

DONNÉ À LACOLLE CE 13 février 2024

Silvio Gaudio  
Directeur général et greffier-trésorier

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lacolle, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil municipal de Lacolle

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce treizième jour de février de l'an deux mille vingt-quatre.

Silvio Gaudio  
Directeur général/greffier-trésorier